

Décision

Générale

colonial

Décision n° 28-409-1930 déléguant à M. l'adjoint des services civils Berger les pouvoirs disciplinaires.

n° 28-409-1930

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
24 décembre 1930

Numéro JO
n° 409 du 31/12/1930

Date du numéro
31 décembre 1930

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'article 2 du décret du 15 novembre 1924 portant réglementation des sanctions de police administrative indigène, promulgué par arrêté du 11 décembre 1924: Vu la décision n° 179 bis, du 12 mars 1930, nommant M. Berger, adjoint des services civils, chef du poste administratif de Tadjourah

Sur la proposition du commandant du cercle des Adals,

TEXTE INTÉGRAL

Art 1

— Les pouvoirs disciplinaires sont délégués à M. l'adjoint des services civils Berger, dans l'exercice de ses fonctions de chef du poste administratif de Tadiourah. Art. 2. La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

ChaPon-Baissac.